

Il était six mois dans l'Ouest

Philippe Combessie

Université René Descartes-ParisV, Groupe d'analyse du social et de la sociabilité IRESO-CNRS

J'ai fait mes premières armes en sociologie, tant par mes recherches qu'à travers mes enseignements, par la pratique et la transmission des savoirs concernant les méthodes dites « qualitatives » (observation participante, entretiens ethnographiques, etc.). Et voilà que j'ai accepté, non sans quelques hésitations, ce travail sur l'usage du nombre dans le quotidien Ouest-France. Pourquoi avoir accepté ? La réponse peut paraître surprenante : pour le plaisir. Il y a d'une part le grand intérêt que je prends à lire chaque numéro de Pénombre, dont je suis un fidèle adhérent depuis la première heure. D'autre part, le plaisir est pour moi une dimension importante de la recherche scientifique ; Jacques Coenen-Huther, un « qualitatifiste » qui revendique cette distinction — entre les deux grandes familles de méthodes — que pour ma part je récusé, a écrit à ce sujet quelques phrases auxquelles je souscris volontiers : « Il me paraît difficile de consacrer sa vie à la sociologie tout en se privant de ce sentiment d'intense excitation intellectuelle que procure à quelques moments bénis le contact direct, sans intermédiaire, sans médiation d'aucune sorte, avec une réalité nouvelle ou avec une réalité familière vue sous un jour nouveau »¹.

Six mois avec Ouest-France. Six mois plongé dans les nouvelles de l'Ouest. Six mois à recevoir, chaque matin, des nouvelles du monde avec le point de vue de l'Ouest, le regard de l'Ouest sur le monde. Et moi comme un point. Un point qui traque le chiffre, pour le soumettre à l'analyse. Le chiffre ? Oui, mais à l'aune d'un regard qui paraîtra au lecteur sans doute un peu décalé... C'est que dans cet univers de pénombre plus que dans tout autre je ne sais pas exactement ce que je suis, quelle est ma place. Fort heureusement, je sais ce que je ne suis pas. Je ne suis ni statisticien, ni démographe. Et je ne savais pas ce que j'allais chercher avec ce voyage dans l'Ouest.

Pourquoi Ouest-France ? Ce n'est pas moi qui en ai décidé, cela faisait partie du contrat qu'on m'a proposé. La raison la plus forte est sans doute encore une histoire liée au nombre : le tirage... le plus fort tirage de la presse quotidienne en France... environ huit cent mille exemplaires, chaque jour ; c'est loin devant les journaux qui font d'habitude l'objet des analyses des Pénombriens : Le Figaro tire à environ quatre cent mille, Le Monde à trois cent cinquante mille, France-Soir à deux cent mille, Libération à moins de cent cinquante mille, La Croix à cent mille...

¹. Jacques Coenen-Huther, *Observation participante et théorie sociologique*, Paris, l'Harmattan, 1996, p. 6. Le lecteur intéressé par la relation entre sociologie et plaisir lira sans doute volontiers Lewis W. Coser (Ed.), *The Pleasures of Sociology*, New York and Scarborough, Ontario, Mentor, New American Library, 1980.

En faisant un bilan de cette petite incursion de six mois dans l'Ouest, on se rend compte que le nombre de thèmes et sous-thèmes traités par l'usage de chiffres est important, et que leur articulation n'est pas évidente. De plus, le lecteur pourra constater, à partir de plusieurs exemples cités presque *in extenso*, que plusieurs articles relèvent presque autant d'un registre d'analyse que d'un autre... Pour éviter ce phénomène, il aurait fallu fragmenter les articles, et cela n'aurait été envisageable qu'en fournissant au lecteur, en annexe, l'intégralité de la plupart des textes publiés par le journal. Dans la mesure où il s'agissait là d'un travail de défrichage, il m'a semblé qu'il était préférable de conserver, dans la mesure du possible, l'intégralité des articles, et de placer chacun des chapitres de ce dossier d'étude à l'endroit où il semble le mieux indiqué pour répondre aux questions qu'il est permis de se poser sur l'usage des données chiffrées dans le quotidien.

Avant de se lancer sur le terrain, les usages académiques invitent à consulter la littérature existante sur le sujet. S'agissant d'un terrain à défricher, cette littérature est maigre. Certains travaux de sociologie du droit et de la justice pénale avaient pourtant, il y a quelques années², souligné certaines particularités de la presse locale, et avaient même envisagé le cas particulier du quotidien Ouest-France :

« Il existe un lien privilégié d'attachement entre le quotidien régional et son lecteur. Ce lien repose avant tout sur la spécificité locale du journal [...] D'autre part, leur situation de monopole ou de quasi-monopole les amène à couvrir une clientèle très diverse de lecteurs : la tentation est forte alors de traiter tout sous un angle apparemment purement anecdotique afin de paraître acceptable au plus grand nombre dans cette apparente neutralité : or, c'est là par excellence un trait distinctif du fait divers. Cette hypothèse de la prégnance du localisme est encore confortée quand on entre dans plus de détails. Pour chacun de ces périodiques, la rubrique qui vient immédiatement après « faits divers » se rattache toujours à des particularités de la vie locale. [...] Ouest-France se distingue par des proportions élevées pour « police », « protestations », et « conflits collectifs ». Or, la région bretonne fut [pendant l'année d'enquête] marquée par de nombreux conflits sociaux. »³

Les auteurs concluent :

« La prégnance de la rubrique « faits divers », le caractère dominant du critère de régionalisme, le peu d'amplitude dans le classement politique de journaux qui s'étaient seulement du centre-gauche au centre-droit, l'absence d'information sur les distributions spécifiques des catégories de lecteurs, tout cela dissuade de pousser plus loin l'analyse quantitative sur la presse de province. »⁴

Sans doute ! Et c'est peut-être la raison pour laquelle le travail que j'ai entrepris n'est pas une analyse quantitative, mais une analyse qualitative des données quantifiées. De nombreuses remarques de ces auteurs sont pertinentes pour le travail que j'ai entrepris, malgré l'écart entre leurs objectifs et ceux qui m'avaient été assignés. Ainsi, l'importance des informations strictement locales est l'un des points

². Philippe Robert, Claude Faugeron, *Les forces cachées de la justice. La crise de la justice pénale*, Paris, Éditions du Centurion, coll. Justice humaine, 1980, pp. 121-143 ; ce passage reprend l'essentiel d'un article plus ancien : Philippe Robert, Ghislaine Moreau, « La presse française et la justice pénale », *Sociologia del diritto*, 1975, 2, pp. 359-383.

³. Philippe Robert, Claude Faugeron, *op. cit.*, p. 127.

⁴. *Ibidem*.

déterminants de la spécificité d'un quotidien régional. Ainsi encore, le souci de neutralité (lié à la situation de quasi-monopole) conduit sans doute les responsables de la rédaction d'un quotidien régional à des pratiques éditoriales différentes de celles qui ont cours dans un quotidien national à la tendance politique plus fortement marquée, en particulier dans l'usage des données chiffrées... C'est ce que nous allons voir maintenant.

-oOo-

MÉTHODOLOGIE, ET PREMIÈRES REMARQUES : DES PAGES SANS NUMÉRO...

Une première remarque s'impose, quand on s'intéresse au chiffre dans un journal local, du moins dans celui auquel j'ai été abonné pendant six mois⁵ : la façon dont chaque page du journal est identifiée par son en-tête. Pour commencer mon travail, avant l'analyse, j'ai relevé, annoté, et répertorié les différents articles dans lesquels le traitement des chiffres me paraissait mériter l'analyse. Dans ce dessein, il me semblait pertinent de relever sommairement le contenu de l'article (souvent en recopiant quelques extraits), de prendre note de ce qui me semblait remarquable, et ensuite de consigner l'endroit où je pourrais le retrouver... j'avais donc prévu de préciser la date de l'édition et le numéro de page... comme j'ai appris à le faire dans tout travail de type bibliographique — et comme j'apprends à mes étudiants à le faire ! Quelle ne fut pas ma surprise de constater que les pages du quotidien Ouest-France ne sont pas numérotées de façon linéaire comme on en a l'habitude quand on lit des livres, des revues, ou des quotidiens de la presse nationale ! Les premières pages sont bien numérotées de façon traditionnelle, en haut, sur le bord extérieur, par un chiffre (arabe) bien visible, en caractères noirs, d'une hauteur de 6,5 millimètres (c'est-à-dire deux fois plus haut que les numéros de page du quotidien Le Monde). Le titre courant, désignant la rubrique de la page, se trouve un peu plus vers l'intérieur de chaque page, à deux centimètres environ du numéro de page, il est de couleur grise. C'est comme cela à partir de la page 2, et pour quelques pages... en général cinq ou six, parfois sept ou huit, au maximum dix (le 28 avril 1997) :

10 Ille-et-Vilaine

Ensuite, il n'y a plus aucune indication de numéro de page en haut. Sur la page de gauche, le titre courant, dont les caractères sont toujours en gris, occupe maintenant la place au bord (là où étaient auparavant les numéros), et sur la page de droite, l'ensemble titre courant et numéro de page est remplacé par une indication

⁵. Précisons tout de suite la période. J'ai été abonné à Ouest-France du 1^{er} janvier au 30 juin 1997. Cela dit, bien que cette période ait été particulière pour la vie politique en France (dissolution de l'Assemblée nationale, et élections législatives amenant aux affaires une majorité en opposition avec les partis ayant soutenu le Président de la République), je n'ai pas cherché à développer une analyse spécifique des particularités de cette période, mais plutôt à suivre la façon dont, au jour le jour, l'usage des données chiffrées apparaissait dans le quotidien Ouest-France.

« Ouest-France » avec en dessous la date, l'ensemble en petits caractères (2 millimètres pour les majuscules). En bas de chaque page, au milieu, il y a un numéro comportant chiffres et lettres⁶, dont les dernières indications sont ordonnées, mais cet ordre n'est croissant que sur les premières pages du quotidien. Ensuite, parfois une nouvelle numérotation commence à zéro, parfois une numérotation décroissante commence à un chiffre qui semble aléatoire. La logique de l'ensemble, à l'évidence, n'est pas destinée aux lecteurs, mais à la fabrication du quotidien.

Probablement, les contraintes de diffusion d'éditions différentes selon les secteurs (dont on peut imaginer que certaines rubriques ne comportent pas le même nombre de pages pour toutes les éditions) empêchent une numérotation continue. On peut imaginer aussi que le mode de repérage des lecteurs ne se fait pas comme s'il y avait quelque part un sommaire (qui bien sûr n'existe pas dans ce quotidien)... le lecteur s'intéressant à la « page agriculture », à la « page obsèques », etc.

Cette absence de numérotation des pages, au profit d'une désignation purement « qualitative », assurément plus explicite, n'en est pas moins troublante pour un lecteur habitué à voir tout ouvrage écrit de plusieurs feuillets comporter une pagination. Elle est gênante pour la prise de notes sur tel ou tel article, avec un codage qui permette ensuite de retrouver facilement l'article.

EN CHIFFRES OU EN LETTRES ?

Avant de développer l'analyse de fond de certains usages du chiffre dans le quotidien Ouest-France, on peut se demander quand il convient d'écrire les données numériques en chiffres, quand il convient de les indiquer en lettres.

Le quotidien Ouest-France ne semble pas avoir de ligne claire à ce sujet. L'un des cas les plus étonnants se trouve dans le journal du 3 mars 1997, en page 3, où l'on rend compte d'un accident. Le titre de l'article est ainsi libellé « Onze morts et 150 blessés ». L'article apporte quelques précisions supplémentaires : il y a en fait semble-t-il « plus de 150 blessés ». Ne pourrait-on pas écrire aussi « 11 morts et cent cinquante blessés » ? Le Grevisse⁷ ne précise rien. Dans un vieux livre de conseils en matière de correspondance, on peut lire : « *les nombres doivent s'écrire en chiffres quand il s'agit de leur valeur absolue [...] en lettres quand il s'agit de valeurs relatives ou approximatives* »⁸.

D'autres usages sont possibles, on peut se fixer d'autres règles. On peut décider, par exemple, d'écrire en lettres les nombres faciles à écrire en lettres : les entiers positifs jusqu'à vingt, puis les chiffres ronds comme trente, quarante... cent,

⁶. Les premiers numéros et lettres correspondent semble-t-il à une désignation de département et de type d'information (G peut signifier « générale », H « hippisme », A « Agriculture »...).

⁷. Maurice Grevisse, André Goosse, *Le bon usage, grammaire française*, Paris-Gembloux, Duculot, 1988.

⁸. Lucien Heudebert, *Correspondance de tout le monde*, Paris, Albin Michel, 1926, p. 29.

millions, milliards... Dans ce cas, on écrit en chiffres les nombres décimaux, négatifs, et longs à écrire en lettres (par exemple 97, 149...).

Sans doute ne faut-il pas se montrer intransigeant à ce sujet ; il y a, en matière de presse, des contraintes typographiques, en particulier au niveau des titres, dont il faut aussi tenir compte. Qui plus est, il est souvent délicat de commencer une phrase par un chiffre ; la lettre majuscule est plus élégante. Je pense qu'on accepte plus facilement l'usage des lettres pour des valeurs absolues que celui des chiffres pour des valeurs approximatives. Là, c'est sans doute la convergence des deux qui conduit à se poser quelques questions.

Mais arrêtons là ces considérations sur ce qui n'est encore que la forme du journal — le contenant — pour entrer dans le vif du sujet, le contenu, chiffré, et la façon dont il est traité dans le quotidien Ouest-France, à travers un exemple qui pourrait sans doute servir de base de départ à toute étude portant sur l'usage du chiffre en matière de presse : le décompte des manifestants dans les cortèges de protestation organisés⁹.

I. LE DÉCOMPTE DES MANIFESTANTS

Les données relatives au nombre de participants sont quasi systématiquement citées quand l'article rend compte d'une manifestation, comme si elles étaient jugées indispensables pour mesurer la qualité de l'information. Mais les chiffres annoncés sont régulièrement contestés ; l'usage s'est même établi, chez les journalistes, de donner une double précision : les chiffres avancés par les forces de l'ordre (en général, la préfecture de police), et les chiffres donnés par les organisateurs de la manifestation, les seconds étant toujours supérieurs aux premiers.

Cette double source d'information est traitée dans Ouest-France de diverses façons.

On peut « gonfler » un chiffre incertain en n'en présentant que la fourchette haute à la une. Cet usage de la première page pour indiquer une donnée chiffrée particulièrement « forte », avant de nuancer à l'intérieur du journal, est fréquente et n'est sûrement pas spécifique à ce quotidien. Est-ce une des particularités de la presse écrite, liée à l'aspect vitrine de la première page, à son rôle publicitaire ? On imagine d'ailleurs facilement les discussions et débats, en salle de rédaction, entre certains auteurs d'articles de fond qui peuvent peut-être s'estimer un peu trahis par une présentation exagérée en première page, mais qui sont sans doute fiers aussi de voir leur travail annoncé à la une. On trouve là des similitudes avec les discussions entre l'auteur d'un livre à prétention sérieuse, voire scientifique, et le directeur de publication qui veut imposer un titre (et/ou une illustration de couverture), censé être particulièrement « vendeur ». Ainsi ce traitement de la une est-il sans doute une

⁹. Patrick Champagne montre l'importance de ce phénomène dans son livre *Faire l'opinion*, Éditions de Minuit, coll. Le sens commun, 1992.

signature propre à l'équipe éditoriale, dans la mesure où il s'agit du produit d'un débat collectif (au sein duquel le directeur de publication dispose d'une autorité plus ou moins grande, et cela se remarque à ces détails).

Dans Ouest-France, le 27 janvier 1997, on pouvait lire, en première page : « 6 000 personnes contre le nucléaire, Nantes manifeste au Carnet », alors que dans l'article de la page 5, le chiffre était plus nuancé : « 5 à 6 000 personnes ». Parfois, la fourchette est plus large.

Le 28 mars 1997, le journal rend compte des manifestations organisées à Paris par des étudiants en médecine en présentant trois chiffres. Voici le texte de l'article : « *Internes, externes, chefs de clinique, de Paris comme de province : ils étaient entre 25 000, selon les organisateurs, et 9 500 selon la police, à battre hier le pavé parisien [...] sans doute autour de 15 000 manifestants : ça n'est pas un cortège énorme, mais c'est considérable pour une corporation qui ne compte que 16 000 personnes.* »

On peut se poser plusieurs questions. Tout d'abord, comment a été effectué le calcul du chiffre de Ouest-France ? La moyenne des chiffres de la police et des organisateurs donnerait 17 250. Y avait-il un envoyé spécial du journal pour compter les manifestants ? À quoi correspond ce chiffre de 15 000, qui accorde plus de poids au chiffre de la police qu'à celui des manifestants ? Au manque de sérieux des manifestants ? Au sérieux supposé du compte avancé par la police ? À moins que le chiffre n'ait été réduit pour apparaître tout de même inférieur à l'ensemble de la « corporation ». À quoi correspond cette corporation ? Apparemment, cela correspond aux internes. Alors, sans compter les éventuels sympathisants qui manifesteraient par solidarité avec ceux qui sont directement intéressés par les questions d'études de médecine, on pourrait tout de même compter parmi les personnes directement intéressées, l'ensemble des étudiants en médecine. Ils étaient 109 250 en France (chiffres du ministère de l'Éducation nationale), et 25 065 rien que dans les universités parisiennes.

On ne comprend donc pas très bien les choix opérés dans cette présentation. Et, quand l'information se fait plus précise, sur le plan des comparaisons de chiffres, on se demande si ce n'est pas plus confus encore.

Une semaine plus tard, le 4 avril 1997, en page 6, une manifestation parisienne est relatée. Là, les données sont présentées de façon approximative : « *Quelques milliers d'internes (entre 3 et 5000) ont défilé hier à Paris aux côtés des personnels hospitaliers* ». Visiblement la manifestation est moins importante que celle du 28 mars, et là, le quotidien présente les données qu'il possède, avec la marge d'erreur — très importante au demeurant. On n'a pas l'impression que cela nuise beaucoup à l'information : elle est peut-être un peu moins précise, mais sans doute plus juste.

Parfois, le quotidien ne donne qu'un seul chiffre, celui des manifestants — il est alors implicitement présenté comme s'il n'était pas sujet à discussion. C'est le cas le 1^{er} avril 1997, à propos de la manifestation organisée à Strasbourg contre le Front national. Dès la première page, on lit : « *la contre-manifestation de Strasbourg*

(qui a rassemblé environ 50 000 personnes) est plutôt un signe de vitalité démocratique. » À ce stade de la lecture, on ne sait pas encore d'où vient ce chiffre. Puis il est répété trois fois dans l'article de la page 2, dont une dans les propos du maire de la ville, qui a pris une part non négligeable dans l'organisation de cette manifestation, et déclare : « *Nous sommes 50 000 pour dire que notre ville sait dire non* ». Est-ce par parti pris de soutien à cette manifestation que Ouest-France ne met pas en doute les chiffres des manifestants ? C'est vraisemblable. C'est tout de même un peu gênant. Lutter contre l'extrême-droite ne dispense pas d'une rigueur dans la présentation des faits relatifs à cette lutte. Ne pourrait-on pas dire, même, que cela devrait être une forme d'exigence ?

Le 21 avril 1997, le journal rend de nouveau compte d'une « *manifestation anti-FN* ». Le titre du court article est clair : « *Alès : grosse manifestation anti-FN* » l'article lui-même commence par une approximation : « *Entre 3 000 et 5 000 personnes ont défilé samedi dans les rues d'Alès contre la tenue d'un meeting de Bruno Mégret [...]* ». On a des chiffres identiques à ceux de la manifestation parisienne du 4 avril (voir *supra*), avec exactement la même fourchette. Ouest-France ne donne pas, là non plus, la source (les organisateurs, la police ?).

Autre événement, autre ordre de grandeur, autre forme de précision : à propos d'une manifestation en Bretagne, le 21 avril, on lit : « *À Vannes, 200 personnes ont manifesté contre la venue de Marie-France Stirbois* ». Là, aucune fourchette mais un chiffre fixe ; lequel ? celui des organisateurs ? de la police ? d'un journaliste d'Ouest-France ? Dans la mesure où il s'agit d'une information locale, on imagine qu'un envoyé du quotidien régional était peut-être présent.

Dans les comptes rendus des manifestations organisées à l'occasion de la venue du Pape, de façon étonnante, alors que le nombre est beaucoup plus important, les chiffres semblent précis, au point de permettre des comparaisons. On lit à la une : « *Prague : Jean-Paul II réunit 140 000 fidèles, mieux que Mickael Jackson !* » Le propos semble clair, mais dans le texte de l'article, on se prend à penser que les chiffres ont besoin d'être diablement précis pour permettre une telle comparaison. On lit, en effet : « *Hier matin, à Prague, sur l'esplanade [...] où Mickael Jackson avait donné un concert de rock devant 130 000 fans en septembre, Jean-Paul II a rassemblé une foule de près de 140 000 fidèles pour célébrer la messe.* » Le comptage est-il tellement précis qu'il permette de distinguer nettement « *130 000* » et « *près de 140 000* » ?

Revenons aux cas où plusieurs chiffres sont présentés pour une même manifestation, et où le quotidien fait un véritable choix. Le 2 juin, avait lieu, dans l'Ouest, une importante manifestation contre la construction d'une centrale nucléaire sur les bords de la Loire. Il en est question à la une, et dans un long article en page 4. En première page, aucun doute sur les chiffres : « *Le Carnet : 20 000 manifestants contre la centrale, une chaîne antinucléaire de 30 kilomètres* », le titre en page 4 est déjà plus nuancé « *environ 20 000 opposants à une centrale nucléaire en bord de Loire* ». Le texte de l'article est plus précis, il présente la fourchette : « *Pari réussi même si, une nouvelle fois, les chiffres diffèrent : 12 à 15 000 personnes sur 22 kilomètres selon la gendarmerie, qui a survolé l'événement en*

hélicoptère, 25 000 sur 30 kilomètres selon les organisateurs. » L'auteur de l'article donne plutôt raison aux organisateurs, mais il précise qu'il n'était « *pas facile, c'est vrai, de comptabiliser la foule* » et ajoute surtout qu'« *on ne peut pas vraiment dire que la chaîne était homogène. Il y avait des maillons manquants dans le long serpent en accordéon, mais le geste était là [...]* ». Le texte se montre prudent, il donne plutôt raison aux organisateurs, mais souligne aussi leurs faiblesses. Du bel art de commentaire de manifestation sur un sujet localement sensible !

Le 30 juin, Ouest-France relate une manifestation à Paris. Le titre commence par préciser le nombre de manifestants « *Un défilé de 300 000 personnes mi-festif, mi-revendicatif. L'homosexualité s'est affichée à Paris* » ; le texte de l'article paraît aussi affirmatif « *Le défilé européen de la fierté homosexuelle (« Gay pride ») a réuni 300 000 personnes (145 000 selon la police)* », et la précision du chiffre de la police, ainsi placé entre parenthèses, n'apparaît qu'en mineur, comme une estimation ostensiblement sous-évaluée.

On a vu, le 28 mars, pour la manifestation des internes à Paris, que le chiffre choisi par Ouest-France donnait davantage raison aux forces de police. Le 2 juin, le choix de Ouest-France consiste à donner un chiffre intermédiaire entre ceux des manifestants et ceux de la police. Le 30 juin, les journalistes ont choisi un chiffre, qui n'est pas celui de la police ; est-ce celui des manifestants ? rien ne le prouve, mais celui de la police est décrédibilisé, et c'est le seul à l'être — puisqu'il n'est même pas question de celui des manifestants en tant que tel.

Conclusion sur le traitement des chiffres des manifestations

Il s'avère que les sujets ne sont pas systématiquement traités de la même façon, pas plus deux manifestations contre le nucléaire au Carnet, que deux manifestations « anti-FN », ou deux manifestations d'étudiants en médecine... Alors on a l'impression d'une absence de règle en la matière, et que chaque manifestation est traitée au cas par cas. Il semble qu'il n'existe qu'une seule règle, mais elle n'est peut-être pas spécifique à Ouest-France : lorsqu'un chiffre est présenté en une, c'est toujours le chiffre haut d'une fourchette.

II. LES CHIFFRES DE L'OUEST

L'une des premières pistes sur lesquelles je me suis lancé m'a conduit à traquer les chiffres en rapport avec les régions de diffusion du journal, les chiffres de l'Ouest. J'en ai trouvé plusieurs. Dans la mesure où c'est sans doute la spécificité la plus visible d'un quotidien régional, il est important d'en rendre compte de façon aussi exhaustive que possible — pour la période considérée.

II. 1. Les enquêtes spécifiques locales

Le 27 décembre 1996, en page six, deux articles rendent compte chacun d'une enquête conduite par la « *Cellule économique de Bretagne* », sur les

étrangers et l'immobilier en Bretagne. La première étude, quantitative, a porté sur les 8 654 transactions immobilières effectuées par des étrangers en Bretagne¹⁰ entre 1988 et 1995 (pendant 8 ans). « *Les Britanniques [...] tendent à se concentrer dans la vallée de la Rance et en centre-Bretagne. Les Allemands, en revanche, préfèrent en majorité le littoral. Particulièrement la presqu'île de Crozon et les côtes sud du Finistère [...]* ». Le journaliste qui signe l'article donne l'adresse où acheter (pour 250 francs) l'ensemble du compte rendu. Le second article rend compte d'une enquête par questionnaires, effectuée par le même organisme, auprès des seuls Britanniques propriétaires en Bretagne. L'enquête a été faite par courrier. « *Sur 730 envois, il y a eu 249 réponses. Suffisant pour en tirer des conclusions intéressantes* ». Les pourcentages tirés sont précis à l'unité près, par exemple « *89 % des Britanniques interrogés* » réalisent eux-mêmes les travaux de menu bricolage.

Autre exemple de compte rendu d'enquête locale : le 27 mars 1997, en dernière page, les lecteurs étaient informés qu'« *Un nouveau guide du locataire [venait] de sortir en Bretagne, rigolo, illustré par Schwartz et débarrassé des mots compliqués* ». Il comporte des données chiffrées, dont certaines sont citées dans cet article : « *Il y a 113 682 logements locatifs sociaux en Bretagne qui représentent 10,7 % des résidences principales. 58,1 % des locataires HLM bénéficient de l'aide personnalisée au logement, parmi eux 57,3 % ont un revenu inférieur au SMIC* ». Les données sont intéressantes, elles viennent comme en complément d'information sur cet article dont on retient surtout le côté annoncé comme « rigolo » de la publication. Mais il ne s'agit pas d'un article autonome, juste d'un compte rendu d'ouvrage ; les mélanges d'illustrations humoristiques et de chiffres sont l'œuvre des auteurs de ce guide plus que du journaliste.

II. 2. La Bretagne sert de comparaison

Dans le journal daté des 28 et 29 décembre 1996, il est question du Rwanda. Pour illustrer les chiffres présentés à propos de ce pays d'Afrique, ils sont mis en parallèle avec des chiffres locaux. On lit « *Le Rwanda (8 millions d'habitants avant le génocide de 1994) n'est pas plus grand que la Bretagne (2,8 millions d'habitants)*. » Cette comparaison est répétée dans un article du 2 janvier, où tout un dossier est consacré au Rwanda : « *[...] un si petit pays déjà surpeuplé (8 à 10 millions d'habitants sur un territoire pas plus grand que la Bretagne) [...]* ».

Cette façon d'essayer de rendre proche, de faire comprendre, une contrée lointaine et méconnue par une comparaison adaptée aux compétences des lecteurs me semble une bonne idée, même si les données présentées sont difficilement comparables tant sont grandes les différences, à tous points de vue, entre le Rwanda et la Bretagne.

II. 3. Mise en parallèle des chiffres nationaux et locaux

¹⁰. Précisons qu'il s'agit d'étrangers au pays, à la nation, et non d'étrangers à la région.

Il y a aussi d'autres comparaisons, qui semblent plus pertinentes ; c'est lorsqu'une statistique nationale est présentée avec, en face, les chiffres de l'Ouest. On en a un bon exemple le 30 janvier, au sujet des chiffres de la «criminalité». Voici le court article de la page 4, *in extenso* : « Avec 3 559 617 méfaits constatés en France métropolitaine, le nombre de crimes et délits a baissé de 2,88 % en 1996. Toutefois l'Ouest se démarque de cette tendance en enregistrant une nette hausse : les pays de Loire avec +3,72 %, la Bretagne avec +1,10 % et la Basse-Normandie avec +0,81 %. Des disparités surviennent selon les départements : si les Côtes d'Armor connaissent une baisse de 11,34 %, la Vendée voit, elle, une hausse de +16,68 %. Parmi la recrudescence de certains types de crimes et délits, le ministre de l'Intérieur s'inquiète de la progression du nombre de mineurs délinquants (+13,90 %) ». On peut voir là une façon satisfaisante d'apporter une touche d'intérêt local à une information nationale, et réciproquement. Quelques remarques s'imposent néanmoins. Le dernier chiffre (13,90 %) correspond à une circonscription plus vaste que les chiffres précédents, mais s'agit-il d'une donnée nationale ou régionale ? D'autre part, on remarque, là comme souvent, une illusion de précision avec des données fournies, la seconde décimale des pourcentages est assurément d'une signification douteuse. Il y a plus gênant. L'article commence par indiquer qu'il s'agit de « méfaits constatés ». C'est rigoureusement exact. Le problème c'est que le journaliste passe rapidement à des extrapolations de ces données : dans le deuxième membre de cette même phrase, on lit « le nombre de crimes et délits a baissé ». C'est possible... mais ce n'est pas certain : il s'agit de crimes et délits «enregistrés» ! On est passé insidieusement, dans une même phrase, de compte rendu de la criminalité « constatée » à une analyse de ce qui serait la criminalité «réelle ». Le lien entre les deux est pourtant loin d'être toujours évident (en particulier pour des données générales : différentes études ont montré que, pour certaines infractions, l'écart entre les deux peut être très important)¹¹.

Malgré ces remarques, je me suis laissé prendre au jeu de cet article avec ses chiffres précis département par département, et c'est alors qu'une question m'est venue à l'esprit : s'il n'y a pas davantage d'explications présentées, ces très fortes disparités d'évolution suivant les départements ne décrédibilisent-elles pas l'ensemble de ces statistiques ? Représentent-elles exclusivement des variations de comportements délictuels ? Dans quelle mesure ne représentent-elles pas aussi des variations de pratiques des services chargés de la répression des infractions ? ou

¹¹. L'étude de la criminalité, commencée avec les statistiques de Quételet qui tentait d'établir une cartographie des crimes en fonction de paramètres géographiques et sociologiques, se heurte en effet à une limite majeure : on ne peut analyser que ce qu'on enregistre et non une activité criminelle entendue comme activité susceptible d'être condamnée par la loi. Il existe une part fort difficile à évaluer d'actes qui seraient en ce sens criminels mais qui ne sont pas enregistrés. On est alors conduit à s'interroger sur le système pénal : ce crible qui filtre la société pour retenir et condamner ceux dont le comportement est répréhensible ne retient-il pas de façon privilégiée certains plutôt que d'autres — tant par la structure même du tamis (la forme des trous du crible) que par la façon dont l'instrument est manié par les agents sociaux concernés (victimes, policiers, magistrats...) ? Si oui, est-on sûr que les actes retenus sont les plus graves ? Tant qu'on n'a pas répondu à ces questions, on n'est pas en droit de postuler que la criminalité enregistrée est représentative de l'ensemble des crimes commis au sein d'une société.

même des pratiques de l'ensemble du corps social d'une région donnée (certaines infractions peuvent être plus volontiers dissimulées aux forces de l'ordre que d'autres) ?

Dans le journal du week-end du 1^{er}-2 février, on trouve une présentation comparable de données chiffrées. C'est au sujet des chiffres de l'évolution du chômage. Ils sont présentés d'abord au niveau national, puis, ils sont donnés, région par région, pour tout l'Ouest, et département par département, pour toute la Bretagne. On constate, là, que les écarts sont relativement faibles : alors que la moyenne nationale est à +2,9 %, on a un maximum de +3,6 % dans le département de l'Ille-et-Vilaine, et un minimum de +1,1 % pour la région de Basse-Normandie. Ces écarts sont beaucoup plus faibles que ceux de l'évolution de la criminalité qui étaient indiqués dans l'article du 30 janvier cité dans le paragraphe précédent, ce qui conforte l'hypothèse de la pertinence d'un questionnement approfondi sur les chiffres d'évolution de la « criminalité ».

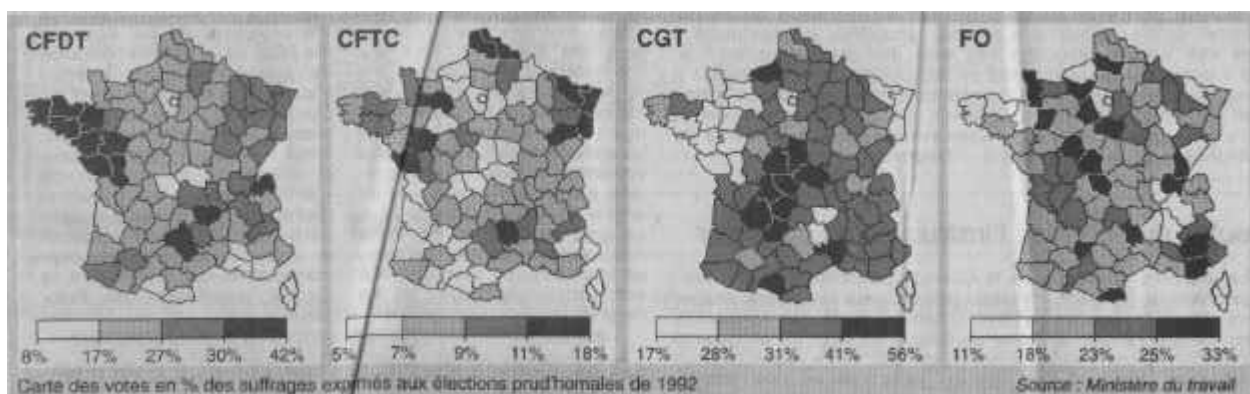
Une variante de la même présentation se trouve dans le journal du 6 février, où est présentée une carte de France par régions sous la rubrique « *Création d'emplois aidés par l'État* ». L'article insiste sur la spécificité de la Bretagne, « *première région bénéficiaire des 717 millions de la manne étatique* ». Il justifie cette disproportion par « *l'effet des restructurations industrielles qui touchent l'Ouest de plein fouet dans le secteur de la Défense* ». Or cet article se trouve à la page 7, dont l'en-tête est « Bretagne ». Je me suis demandé, devant un tel article, si les autres éditions du quotidien Ouest-France¹² avaient de la même façon souligné certaines spécificités régionales des « Pays de la Loire » ou de la « Basse-Normandie » ?

Une deuxième variante de la même mise en parallèle se rencontre le 27 février, où sont présentés, dans les « clés » (page 2), un certain nombre des chiffres concernant la population incarcérée en France. Le lendemain, le 28 février, dans un article qui relate un entretien avec le Procureur général de la cour d'appel de Rennes, on rapporte les propos de celui-ci : « *la détention provisoire représente 47 % des détenus à Rennes, 61 % à Brest, 36 % à Lorient, 54 % à Nantes, chiffres assez proches de la moyenne nationale* ». Cette moyenne nationale n'est pas rappelée, mais elle faisait partie des chiffres présentés la veille en « clés » : 38 % de prévenus. Une remarque s'impose : si le procureur pense que « 38 % » est « proche » de « 61 % », peut-être pourrait-on lui envoyer quelques numéros de la revue Pénombre, pour l'inciter à réfléchir un peu sur l'usage des données chiffrées (suggestion à transmettre au conseil d'administration, mais avons-nous les finances suffisantes pour envoyer un exemplaire de la revue à tous ceux dont nous épingleons

¹². J'ai reçu, tout au long de mon abonnement, la version « Rennes », sans l'avoir demandée en particulier. Est-ce systématiquement celle qui est diffusée par abonnements hors région Ouest ? Est-il possible de s'abonner à une autre région ? Les comparaisons des versions portent-elles sur des éléments importants ? Y a-t-il des articles communs dans les pages spécifiques de chaque version du quotidien ? Si oui, quelle en est la proportion moyenne ? Autant de questions auxquelles les responsables de ce quotidien pourraient répondre facilement. Mais ce ne sont sans doute pas des questions fondamentales pour l'analyse de l'usage des chiffres dans la presse.

les propos ?). D'autre part, rien n'est suggéré par Ouest-France quant à la disparité entre les situations au sein de la Bretagne (de 36 % à Lorient à 61 % à Brest, il y a quelques différences qui auraient pu être soulignées... et interrogées).

À plusieurs reprises, on trouve des cartes de France, par régions ou même par départements, qui présentent donc une comparaison locale possible, mais qui ne sont suivies d'aucun article spécifique. C'est le cas le 5 mars 1997, avec quatre cartes départementales illustrant la représentation de chaque syndicat à la suite des élections prud'homales de 1992. On y remarque nettement que tous les départements de la Bretagne et des Pays de la Loire forment comme un fief de la CFDT (avec 30 à 42 % des suffrages). Pourtant les commentaires de ces cartes, ne font pas la moindre allusion à cette spécificité d'une partie de l'Ouest. Voici ces cartes :



Il y a parfois des mélanges d'éléments d'information nationale et locale sans que la comparaison soit organisée. C'est le cas le 3 avril, page 4, avec un article utilisant des statistiques fournies par le Centre de documentation de l'assurance. Il est question d'accidents de voitures avec le grand gibier. On apprend qu'il y a « *trois fois plus d'accidents qu'il y a dix ans, plus d'un par jour dans le seul Maine-et-Loire* ». Par cet article dans lequel est précisé que ce « *risque [...] reste, malgré tout, exceptionnel* » sans d'ailleurs que cela soit chiffré (quelle fréquence par voiture roulant ?), on apprend aussi que les collisions « *se produisent avec un chevreuil dans 80 % des cas, avec un sanglier (11 %) ou un cerf (9 %)* ». À la suite de cette précision, et puisque ce total fait 100 %, une question vient à l'esprit : n'existe-t-il aucun autre animal impliqué ? Les biches et les faons sont-ils assimilés aux cerfs, ne sont-ils jamais accidentés ?

On lit aussi, dans cet article, des précisions sur les effets : « les automobilistes (ou leurs passagers) sont blessés dans 6 % des collisions avec un cerf, 4 % avec un sanglier et 2 % avec un chevreuil. Quant à leur voiture, elle est inutilisable dans 45 % des chocs avec un sanglier, 36 % avec un cerf, 8 % avec un chevreuil ». Il en ressort que c'est le choc avec un cerf qui est le plus dangereux pour l'homme, et le choc avec un sanglier pour le véhicule...

Toujours au sujet d'automobiles, un autre article propose des comparaisons chiffrées internationales avec mention particulière des données concernant la

Bretagne. À plusieurs égards, cet article paraît digne d'être remarqué. Il aurait sans doute sa place dans différents chapitres de ce petit dossier, mais, dans la mesure où il comporte une comparaison entre la Bretagne et un territoire plus vaste, on l'a placé ici. C'est dans le journal du 9 avril 1997. Tout le dossier de la page 2 (qui développe un titre de la « une ») est tiré d'une enquête de l'Automobile club de France dont la méthodologie n'est pas précisée (et les résultats absolument pas remis en question, alors qu'ils conduisent à certaines surprises). Au franc près, on lit les différents postes de dépense du « budget annuel de l'automobiliste » en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne. Dans le détail des différents postes de dépense, on trouve la rubrique « entretien » (5 848 F/an) ainsi que la rubrique « garage » avec 7 056 F/an. Puisque cette somme est distinguée de l'entretien, sans doute s'agit-il des frais pour garer sa voiture, bien que le montant semble élevé (on peut donc s'interroger sur le mode de calcul, d'autant plus que la distribution des frais de garage est, pourrait-on dire, bimodale : certains propriétaires de voitures n'en ont aucun). On est donc amené à se demander si la moyenne présentée par cette étude concerne l'ensemble des véhicules, ou seulement ceux dont les propriétaires disposent d'un abri payant.

Plus loin, l'enquête rapporte le coût du poste voiture au revenu des personnes concernées. C'est a priori séduisant. Mais quand on lit les résultats, on s'en étonne au point de mettre en doute les autres données présentées. En effet, on apprend d'une part que « *le budget annuel de l'automobiliste allemand est de 42 635 F* » et que « *l'Allemand consacre seulement 2,1 mois de pouvoir d'achat à son budget auto* ». Que signifie « *pouvoir d'achat* » ? Est-ce le revenu d'où seraient déduits les impôts ? Même s'il s'agit du revenu intégral, sans déduction aucune, cela signifierait que le revenu moyen mensuel de « l'Allemand » s'élève à plus de vingt mille francs, ce qui semble très élevé. Pour « l'Anglais », le même calcul donnerait un revenu mensuel moyen légèrement inférieur à treize mille francs. Pour le Français, l'indication est un peu moins précise : « plus de trois mois ». Si cela signifie moins de 3,1 mois, et si on décide de prendre 3,04, cela donne un revenu moyen français de 13 341 F.

Sous la rubrique « clefs », on précise les variations de « mois de salaire »¹³ consacré à sa voiture, avec des chiffres qui semblent renvoyer à des salaires moyens différents selon les départements ! On a ainsi pour les Pays de Loire « 3,1 mois de salaire [consacrés à] sa voiture par an (37 084 F) » soit un salaire mensuel de 11 962 F, pour la Basse-Normandie « 2,84 mois pour (36 344 F) » soit un salaire mensuel moyen de 12 797 F, et pour la Bretagne « 2,83 mois pour (37 350 F) », soit un salaire mensuel moyen de 13 197 F. Toujours très précis, ces chiffres pourraient être riches d'informations si on savait mieux ce qu'ils représentent. Dans ces dernières données par exemple, s'agit-il du salaire moyen de l'ensemble de la population ou seulement de la population des propriétaires d'au moins une voiture ?

¹³. On remarque au passage un glissement de terminologie troublant. De « revenu » on est passé à « salaire ». Soit il s'agit d'une légèreté assez gênante si l'auteur de l'article confond les deux. Soit il faut constater que sont exclus de ces données les cas des commerçants, des membres des professions dites « libérales », des exploitants agricoles, des patrons d'entreprises, etc., tous pourtant souvent gros consommateurs de voitures.

En fait, le plus grave, c'est qu'on ne sait pas du tout comment a été faite l'enquête, si ce n'est que la voiture de référence est, pour cette année, la Clio, voiture « la plus achetée par les Français ». Mais, même là, il n'est pas précisé s'il s'agit de « la plus achetée » des voitures neuves ou si les occasions sont aussi prises en compte. Toutes ces données, certes, sont issues de l'enquête de l'Automobile club de France, mais, à aucun moment, Ouest-France ne souligne ce qui peut sembler contestable s'il n'y a pas davantage d'explication quant aux modes de calcul. La vérification de l'étayage méthodologique est indispensable avant de rendre compte d'une étude qu'on n'a pas soi-même menée. Cette exigence, les journalistes qui font de la vulgarisation devraient se l'imposer autant que les scientifiques qui s'appuient sur des travaux effectués par d'autres pour avancer leurs propres recherches.

Voici maintenant l'exemple d'une articulation entre information départementale et information régionale, donnée à l'occasion de la présentation de chiffres concernant la France entière. C'est le 8 avril 1997 : une indication locale présente « *en avant-première* » un compte rendu d'enquête nationale. « *L'enquête annuelle de l'Apec¹⁴ est présentée aujourd'hui à Paris. En avant-première, Bertrand Hébert, le nouveau délégué de l'Apec pour la Bretagne, commente les chiffres régionaux (voir notre infographie)* ». L'entretien n'apporte aucun chiffre, mais plusieurs graphiques (Source : Apec) montrent l'évolution des recrutements (et débauches) de 1993 à 1997, le premier concerne l'ensemble des salariés, le deuxième les seuls cadres. Pour l'année 1997 sont mentionnées les « prévisions de recrutement » : 21 % des entreprises envisagent d'augmenter leur effectif en cadres (23 % en salariés) et 5 % envisagent de réduire leur effectif de cadres (8 % pour tous les salariés). Ces deux graphiques concernent l'ensemble des « entreprises bretonnes ». Ils sont complétés par un troisième qui présente, département par département, des « perspectives de recrutement » ; on y voit des perspectives d'embauche importantes dans le Finistère (24 % des entreprises envisagent des recrutements) et plus limitées dans les Côtes d'Armor (13 % seulement). L'articulation entre information régionale et information locale aurait été utilement complétée par la présentation des données similaires au niveau national.

III. LES CHIFFRES RELATIFS À L'AGRICULTURE

L'importance de l'agriculture dans les régions de l'Ouest fait qu'un traitement à part doit être réservé aux chiffres qui la concernent. Le 26 mars 1997, un dossier compare l'utilisation d'engrais en Bretagne et ailleurs. On y trouve beaucoup de chiffres, semble-t-il tirés de l'ouvrage « *Consommations et livraisons d'azote minéral en Bretagne* » (Agreste, la statistique agricole, direction générale de l'Agriculture et de la forêt, mars 1997). Comme chiffres locaux, on lit notamment : « *Les agriculteurs bretons valorisent bien le lisier de porc et le fumier de bovin ou de volaille. Ils l'utilisent massivement sur le blé tendre, l'orge, le maïs.*

¹⁴. Agence nationale pour l'emploi des cadres.

*Surtout sur le maïs grain : 71 % des surfaces en reçoivent en Bretagne, contre 48 % dans les Pays de la Loire, 40 % en Normandie, à peine 25 % sur le reste¹⁵ de la France ». L'article développe une argumentation assez complexe qui mélange le type d'engrais utilisé (lisier, engrais minéral) et la proportion de terres utilisées en prairies temporaires. Comme souvent dans les gros dossiers, l'article est résumé en introduction : « *Paradoxe de la Bretagne. Excédentaire en azote d'origine organique, qu'elle utilise sur grandes cultures, la région continue à consommer beaucoup d'azote minéral. Explication : l'importance des prairies temporaires et des fourrages annuels, grands consommateurs de ce type d'engrais.* »*

La conclusion de l'article est mesurée, elle témoigne d'une attention de bon aloi à ce qui peut affecter une statistique, faisant la part de ce qui relève d'une modification de l'instrument de mesure et de ce qui est une réelle variation de l'élément mesuré. On lit en effet : « **les chiffres doivent être maniés avec précaution.** *Cette hausse s'explique en partie par une amélioration du dispositif statistique [...]* La ventilation par région ou département des tonnages de producteurs et d'importateurs est en effet désormais mieux cernée et l'on découvre qu'on avait sous-estimé l'utilisation de l'azote minéral en Bretagne. Mais l'augmentation demeure quand même une réalité et la réduction du taux de gel des sols risque bien de l'accentuer. »

Des messages publicitaires sont souvent astucieusement placés à proximité d'un article. En découvrant cela, je me demande souvent si c'est l'effet du hasard, ou si une régie publicitaire appelle certains annonceurs avec un message du type : « on sort un article sur telle question, telles informations y seront présentées, seriez-vous intéressés par l'achat d'un espace publicitaire ce jour-là ? » L'illustration de ce phénomène se trouve par exemple dans ce même numéro de Ouest-France (26 mars 1997, à la page 14). On y peut lire en effet cette annonce : « *De nombreuses nuisances menacent l'eau [...] des efforts importants sont déployés par les partenaires de la distribution de l'eau C1/4 offre la sécurité d'une triple filtration. Au cœur du système, une membrane d'osmose inverse semi-perméable élimine 80 % et plus de toutes les impuretés dissoutes telles que le mercure, le plomb, l'amiante, l'arsenic, l'aluminium, le sodium, les phosphates, les pesticides, les nitrates.* » L'entreprise C..., qui annonce « *soixante ans d'expérience* », donne son adresse à Saint-Gilles, en Ille-et-Vilaine.

La pollution de l'eau liée aux pratiques agricoles est récurrente dans Ouest-France, le 8 avril 1997, en page 6, un article l'évoque de façon spécifique en rapport avec la météorologie. Il commence par ces mots : « *Les nitrates, toujours les nitrates. [...] Avant la sécheresse de mars, les pluies de février ont véhiculé les nitrates du sol jusqu'aux rivières bretonnes. C'est ce que révèlent les relevés*

¹⁵. En pareille situation, on est toujours porté à se demander s'il s'agit du « reste » de la France (c'est-à-dire le total de la France duquel seraient déduites les données concernant les trois régions citées), ou de la moyenne nationale. L'article ne permet pas de répondre à cette question.

sur les cours d'eau du réseau national d'observation. » Une carte de la Bretagne indique les différents points où la « *teneur maxima en nitrates en février 97 (en milligrammes/litre)* » est supérieure à la « *limite admise pour les captages (50 mg/l)* ».

Une phrase semble ambiguë : « *Février avec ses pluies — qui manquent aujourd'hui — a entraîné les nitrates dans l'eau mais dilué en même temps leur concentration.* » Avec ce « *mais* », qui oppose l'entraînement des nitrates dans l'eau et leur dilution, on se demande ce qui serait souhaitable : que les nitrates restent dans les sols (avec moins de pluie) ? qu'ils soient dans l'eau mais en concentré ? Est-il possible d'entraîner dans l'eau sans diluer la concentration ? Et puis, ils sont dilués par rapport à quoi ? Y a-t-il des façons de retrouver ces nitrates dans l'eau avec une concentration moins diluée ? Je me suis trouvé perplexe devant cette phrase : elle ne comporte aucun chiffre, mais fait référence à des mesures. Bien que non chiffrée, c'est une question quantitative (mais sans doute davantage une question de physique et de chimie qu'une question strictement mathématique).

Le 6 juin, un court article non signé et intitulé « *L'eau préoccupe neuf Bretons sur dix* » présente « *les conclusions d'un sondage réalisé à la demande de la coopérative de Lamballe Le Guessant* », il en ressort que « *73 % des personnes interrogées ont une très bonne ou assez bonne opinion des agriculteurs (contre 15 % assez mauvaise et 4 % très mauvaise) [...] 90% des sondés affirment être « très ou assez préoccupés par le maintien de la qualité de l'eau* ». *Les chefs d'entreprise dont les usines polluent l'air et l'eau sont considérés comme les premiers responsables de la pollution de l'eau (63 %), juste devant les agriculteurs [...] (62%). Seuls 28 % des sondés considèrent que les éleveurs qui répandent du lisier sont les plus responsables de la pollution de l'eau.* » Suivent d'autres chiffres sur la proportion de personnes prêtes à payer une surtaxe sur l'eau qui serait reversée aux agriculteurs s'ils s'engageaient à moins polluer. Aucune précision sur le sondage, les questions, les conditions de passation du questionnaire, etc. Le label CSA garantit-il le sérieux du travail ? Compte tenu du titre de l'article, on imagine que le champ de l'enquête porte sur l'ensemble de la région. Mais rien n'est dit de l'échantillon retenu. Quel qu'il soit, et même s'il est très important, la hiérarchie qui distingue 62 % et 63 % n'est guère assurée ; mieux vaudrait avoir indiqué qu'agriculteurs et chefs d'entreprises sont considérés par les Bretons comme polluant l'air de façon quasi égale.

Quatre jours plus tard (le 10 juin), un nouvel article se montre plus alarmant. « *Les chiffres sont rudes. L'institut français de l'environnement, un établissement public peu connu, né en 1991 et basé à Orléans, livre la première étude du genre sur les conséquences de l'agriculture intensive pour l'eau, l'air, la faune, la flore...[...] Premières des pollutions : les excès de fertilisants azotés [...]* ». De nombreuses quantifications sont présentées. Mis à part la mention précisant que cet institut public est « *peu connu* », ce qui tend à limiter la portée de ses constatations, l'article ne met pas en cause les résultats, dont « *les chiffres sont rudes* ». La référence du document est précisée, ainsi que le prix et un numéro de téléphone (pour obtenir le document ? pour exprimer sa contestation ?).

Les articles parus l'avant-veille, dans l'édition du 7 et 8 juin, ont une teneur très différente. Le titre de la une est clair : « Pesticides : 50% de pollution non-agricole ». Ce titre est repris page 11, et là, on est renvoyé à un article où ce même titre est encore repris, p. 10. Mais si la formule est claire, le mode de calcul permettant de l'obtenir l'est moins. Voici le texte livré aux lecteurs : « *« 50% des pesticides retrouvés dans les eaux ont une origine non agricole »*, révèle *Christian Benoist, conseiller municipal de Rennes et président du comité de pilotage du bassin Chèze-Canut, en présentant le verdict scientifique* ». Mais pour « **verdict** » dit « **scientifique** », l'organisme d'où il émane n'est pas cité, et aucune autre précision n'est donnée. C'est « *l'opération Bretagne eau pure II [qui] vient d'établir un constat surprenant dans le bassin versant de la Chèze et du Canut.* » La première remarque concerne le titre, il est clair mais tendancieux : 50% de pollution non-agricole, c'est aussi 50 % de pollution agricole ! Toujours l'histoire du verre à moitié vide ! Deuxième remarque : cette *opération* a-t-elle une validité scientifique ? procède-t-elle avec des protocoles scientifiquement contrôlés ? N'aurions-nous pas affaire là à une approximation, présentée en pourcentage scientifique pour faire sérieux ? Rien ne permet de l'affirmer, mais rien ne permet non plus de l'infirmer. On attend davantage de rigueur des journalistes. Troisième remarque : la mention du nom du conseiller municipal qui a présenté le « verdict scientifique » ne dispense pas de celle des auteurs de cette « recherche » ni de la méthode retenue.

IV. QUELQUES SIGNES DE MANQUE DE RIGUEUR

Deux chiffres différents pour une même donnée sur deux pages qui se font face

Dans le journal daté 28-29 juin 1997, on trouve, page 2, tout un dossier sur Hong-Kong, avec des « chiffres clés » qui comparent Hong-Kong, la Chine, Taiwan et la France. Là, on lit, entre autres « *Pour le revenu annuel par habitant les Hong-Kongais sont [...] moins bien lotis que les Français (154 628 F)* ». Page 3, juste en vis-à-vis, on trouve un petit dossier sur l'Albanie, avec quelques chiffres, dont cette mention : « *PNB : 2 160 F par habitant (France : 136 800 F par habitant)* ». Trois questions s'imposent. Y a-t-il une différence entre PNB / h et revenu annuel par h ? Si oui, est-il normal que le PNB / h soit inférieur au revenu / h ? Sinon, comment se fait-il qu'il n'y ait pas deux fois le même chiffre, le même jour, dans le même journal, sur deux pages qui se font face ?

Une présentation qui induit en erreur : pour la bonne cause ?

L'édition du week-end des 3 et 4 mai 1997 rend compte, en page 4, du rapport de *Reporters sans frontière* sous le titre : « *Vingt-huit journalistes tués en 1996* », titre brut, limpide, qui laisse pressentir le drame. Or en lisant l'article, on se rend compte que le chiffre donné est révélateur d'une amélioration puisqu'on apprend d'abord que « *Depuis dix ans, au moins 500 journalistes ont trouvé la mort dans l'exercice de leur profession* ». Cela fait donc une moyenne supérieure

ou égale à 50 par an. L'année 1996 fait donc figure d'année pendant laquelle les journalistes ont été relativement protégés, épargnés. On apprend ensuite que « *neuf autres ont été tués depuis le premier janvier* ». Sur quatre mois, cela fait une moyenne annuelle de 27, comparable aux 28 de 1996, alors qu'en 1995 encore, on comptait « *une cinquantaine* » de victimes. À aucun moment l'article ne parle de cette évolution qui semble très positive, ni pour tenter de l'expliquer, ni même pour l'évoquer. La rigueur d'un calcul objectif est-elle considérée par les journalistes d'Ouest-France comme secondaire quand il s'agit d'assassinats de journalistes ? Estiment-ils qu'un seul journaliste tué est un drame inadmissible (ce qui est vrai... mais peut-être pas uniquement des journalistes !)... et qu'en conséquence une baisse de 44 % est négligeable ? Pouvons le raisonnement jusqu'au bout : si la différence du nombre de tués est sans intérêt (argument tout à fait défendable), c'est que le nombre ne fait rien à l'affaire ; mais dans ce cas, pourquoi donner des chiffres, et dès le titre même ?

Extrapolation hasardeuse ou formulation maladroite ?

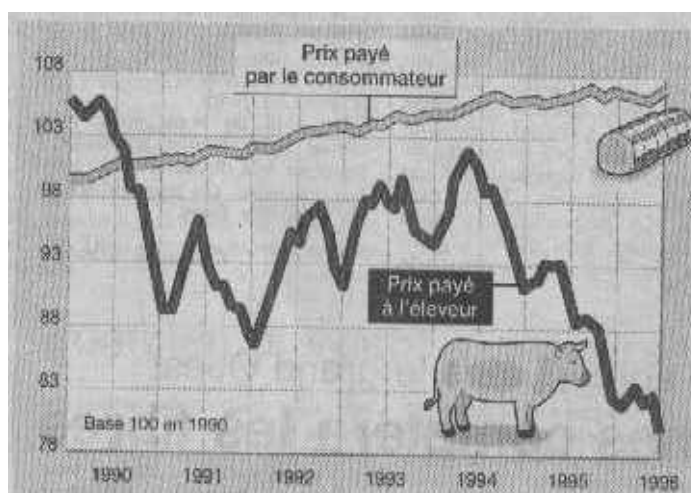
Le 9 janvier, un dossier annoncé à la une est consacré au rapport des jeunes à l'emploi. Ce dossier occupe toute la page 2. Il comporte notamment deux colonnes intitulées « Clés », qui présentent un certain nombre de données statistiques, dont les sources ne sont pas citées. Dans un chapitre intitulé *Précarité et flexibilité*, on lit : « **20 % des moins de 30 ans ont un emploi précaire. 80 % ont donc quand même un contrat à durée indéterminée.** » Telle, la formulation est pour le moins maladroite : il n'est pas exact d'écrire que 80 % des personnes de moins de trente ans et qui vivent en France sont salariées avec un contrat à durée indéterminée. A-t-on oublié par exemple tous ceux qui poursuivent des études ? Il y a deux hypothèses. Soit l'ensemble des jeunes auquel s'applique cette statistique est exhaustif de ceux qui vivent en France (ce qui peut être considéré comme sous-entendu s'il n'y a pas de stipulation contraire), dans ce cas, aux 20 % éventuellement salariés de façon précaire il faut ajouter les étudiants, les demandeurs d'emploi, ceux qui vivent chez leurs parents, les appelés du contingent, les jeunes travailleurs indépendants, les jeunes chefs d'entreprise... et les salariés disposant d'un contrat à durée indéterminée ! Dans ce cas, bien sûr, l'extrapolation (des 80 %) est abusive. Soit – et c'est plus vraisemblable – l'ensemble des jeunes auquel s'applique cette statistique comprend les seuls salariés, dans ce cas, l'extrapolation n'est pas abusive, mais la formulation prête pour le moins à confusion, et c'est d'autant plus grave que la proportion de jeunes à être salariée est faible.

On retrouve une insuffisance identique dans le chapitre intitulé « *Pauvreté* ». On y lit en effet : « *En 1994, les moins de 25 ans percevaient en moyenne un salaire de 5 000 F contre 5 800 F en 1984* ». Là, la mention du terme « *salaire* » fait penser qu'il s'agit des seuls salariés (et que ne sont pas pris en compte dans cette statistique par exemple les pensions versées par les parents).

QUAND LES REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES PEUVENT INDUIRE EN ERREUR

Une même base 100, la même année, pour deux indices distincts

Le 23 janvier, en page 5, un article sur l'évolution du prix du bœuf, qui, lit-on, « fait le grand écart », est agrémenté d'un graphique troublant. Ce tableau réunit les courbes « prix payé par le consommateur » et « prix payé à l'éleveur ». On lit : « base 100 en 1990 » et les deux courbes sont donc au même niveau début 1990, et là, de façon étrange, on voit, pendant les deux tiers de l'année 1990, que la courbe des prix payés à l'éleveur se développe au-dessus de celle des prix payés par le consommateur. La confusion est d'autant plus forte que l'article comme les légendes du graphique parlent de prix alors qu'il s'agit d'indices : à aucun moment le « prix payé à l'éleveur » n'a été supérieur au « prix payé par le consommateur » comme le laisse croire le graphique. Il est certes souvent troublant de présenter sur un même graphique deux indices ramenés à une base 100 à une même date... cela ne peut guère produire que des confusions si l'on appelle ces indices des « prix ».



CHIFFRES ANECDOTIQUES, EXOTIQUES, COMPARAISONS GRATUITES, COMIQUES

J'ai décidé d'appeler « chiffre exotique » toute indication chiffrée donnée à l'évidence sans que le souci d'informer soit antérieur à la connaissance de cette donnée numérique – encore qu'il soit difficile de saisir les motivations des journalistes à travers leurs seuls écrits. Le « chiffre exotique » n'est pas l'illustration ou la précision qui permet d'en savoir davantage sur une question traitée, il est, à lui seul, l'essentiel de l'information. En lisant un article construit de la sorte, on a l'impression qu'un chiffre existe quelque part, dans un rapport ou un compte rendu quelconque, qu'il semble un peu étonnant à un rédacteur ou un journaliste, et que celui-ci construit l'ensemble de son article autour de cette donnée. Le fait qu'il s'agisse d'une abstraction parlante (une donnée chiffrée, souvent assortie d'une comparaison imagée), sur un thème souvent frivole, parfois cocasse, renforcé par le fait que cette donnée semble initialement étonnante au journaliste qui construit son article autour de

son étonnement (par exemple en comparant la donnée chiffrée avec une autre, de même grandeur mais appliquée à un domaine différent) peut créer un effet comique, léger, voire poétique... sans doute est-ce même un de leurs objectifs.

Le chiffre exotique est souvent comique

Le 12 juin, dans un court article non signé, on lit un compte rendu de la 8^{ème} collecte des pièces jaunes : « *Quelque 600 tonnes de pièces jaunes, soit 190 millions de pièces, de quoi recouvrir 288 terrains de tennis... C'est le produit de la 8^{ème} collecte de l'opération « Pièces jaunes... soleil » qui a rapporté 26 millions de francs, soit 3 millions de plus qu'en 1996.* » En quelques lignes, on a là comme une avalanche de chiffres pour une collecte d'argent... amusant.

Parfois, l'effet humoristique est plus que dans le chiffre, dans le commentaire des énonciateurs de l'information. Ainsi, mardi 20 mai, on apprenait que le dimanche précédent, l'évêque de Bayeux avait : « *promulgué officiellement la nouvelle carte des 51 paroisses du Calvados [...] jusqu'ici, les 704 communes du département étaient regroupées en 150 secteurs paroissiaux. « Nous allons vivre une expérience passionnante de communauté évangélique, sur des ensembles plus larges », s'est réjoui Mgr Pican, en insistant sur l'aspect missionnaire de cette nouvelle organisation.* » Le commentaire de l'évêque n'est pas commenté... il est pourtant savoureux : trois fois moins de paroisses, c'est effectivement une expérience passionnante autant pour les prêtres que pour les fidèles !

Attention : un article construit autour d'un chiffre exotique présente souvent des données très partielles sur l'information présentée

Parfois ce n'est pas trop gênant

Le 9 mai, page 6, un court article relate une information, chiffrée, exotique à la fois par son contenu et par ses chiffres, dont voici l'essentiel : « *pour ne pas travailler 10 minutes de plus que ses heures de service, un pilote de ligne chypriote a posé, lundi soir, son avion à Paphos (ouest de Chypre) au lieu d'amener comme prévu ses passagers à Larnaca (150 kilomètres plus à l'Est). Les 153 passagers, qui venaient de Zurich, ont dû finir leur voyage... en autocar.* »

Quand un chiffre exotique prête ainsi à sourire, c'est peut-être qu'il manque un certain nombre d'explications concernant le contexte (contexte de travail des pilotes de cette ligne aérienne, passif de la situation...). On peut le regretter et constater que c'est souvent le cas dans un article construit autour d'un chiffre exotique.

Il est toutefois probable que, en l'absence de trouble important au sein de la compagnie aérienne chypriote, l'information n'a été relatée dans ce quotidien régional que parce qu'elle est exotique. Sans cette précision de la plaisante mésaventure des passagers, les griefs de ce pilote chypriote à l'égard de son employeur n'auraient pas été évoqués.

En l'occurrence, on peut se demander s'il ne s'agit pas, à l'origine, d'une manifestation délibérément destinée à produire une donnée exotique, propre à être

reprise par la presse (notamment à l'étranger, dans les pays pourvoyeurs de touristes), pour faire connaître des revendications particulières. En reprenant l'aspect comique de l'information sans préciser les éventuelles revendications sous-jacentes des promoteurs de la manifestation, le quotidien Ouest-France montrerait alors qu'il n'est pas un instrument manipulable par un groupe de pression quelconque, et qu'il n'entend relater telle ou telle requête ou réclamation catégorielle que quand il juge que cela en vaut la peine.

Là, l'aspect tronqué de l'information n'est pas gênant, sans doute même est-il une preuve de professionnalisme du travail du journaliste, qui n'a relaté cette information que par et pour son aspect exotique, comique.

D'autres fois, c'est plus troublant

Il est d'autres cas où un article relate des données chiffrées qu'on peut qualifier d'exotiques, mais dont les lacunes liées à la présentation exotique se révèlent assez gênantes. Un des cas les plus remarquables d'information présentée ainsi s'est trouvé dans le journal le 16 juin.

C'était le premier jour d'épreuves du bac auxquelles Ouest-France a consacré un article, avec un certain nombre de chiffres. Ce sont surtout des chiffres anecdotiques, peut-être même de type « chiffre exotique » :

« Le bac en chiffres. 628 112 candidats inscrits, cela signifie quelque 1 700 sujets élaborés [...] près de 4 millions de copies à corriger. Au final, on trouve, non pas l'âge du capitaine mais le coût total d'un examen qui tourne à plus de 2 millions de francs (2,25 en 1995). Détail : un correcteur touche entre 8,91 et 11,14 par copie selon les épreuves et 222,75 F pour quatre heures d'oral [...] ».

On apprend l'âge de la candidate la plus jeune (14 ans et 5 mois) et de la plus âgée (77 ans). La référence à « l'âge du capitaine » est plaisante, mais la dénégation ne suffit pas, l'article relève davantage de considérations assez futiles que d'une véritable analyse chiffrée. Ces chiffres anecdotiques tendent à rendre exotique un sujet assez banal. On s'en félicite, c'est plutôt positif, ce qu'on regrette, c'est l'absence de certaines données. On n'a dans cet article aucune moyenne, aucune évolution de cette moyenne. On ne trouve même pas la proportion de la classe d'âge, ni son évolution. On a des chiffres de « détail », comme c'est indiqué, mais pas certains chiffres globaux qui permettraient peut-être un point de vue intelligent sur cet examen. Il y a pourtant un petit graphique, de l'évolution du nombre de candidats en trois ans, avec trois barres d'histogramme, et un titre « moins de candidats au bac ». Le graphique donne même le nombre de bacs par type (général, technologique, professionnel)... mais tel qu'il est disposé, on voit mal que le nombre de bac pro est en croissance régulière depuis trois ans, on a l'impression que les trois bacs voient leurs candidats diminuer. Et rien dans le texte ne commente cela, si ce n'est une petite phrase « la démographie fait chuter le nombre de prétendants »... mais qui n'est appuyée sur aucune statistique. Est-ce uniquement « la démographie » qui le fait chuter ? Que signifie cela ? La natalité ? l'évolution des migrations ?



Le Bac est un sujet sérieux. A priori, il peut sembler positif de l'introduire par le truchement de chiffres exotiques, cela pourrait permettre d'attirer vers cet article des lecteurs qui sans cet aspect exotique ne l'auraient pas lu. Malheureusement, cette approche semble se suffire à elle-même.

Qui plus est, on note une erreur de calcul fâcheuse pour un article construit de la sorte autour de données chiffrées : le coût total du bac est en effet présenté comme estimé à « *plus de deux millions de francs (2,25 millions en 1995)* ». Il s'agit visiblement de milliards et pas de millions ! (le seul coût de la correction des copies, à dix francs la copie en moyenne, avoisine les quarante millions selon les chiffres avancés).

Est-il donc impossible de marier chiffres exotiques (pour attirer l'œil et le courage de lire un article sans cela un peu rebutant) et traitement approfondi d'un dossier ? Assurément non. À l'aide de quelques exemples, réfléchissons ensemble sur les usages qui semblent positifs des données exotiques.

Réflexion sur le bon usage des chiffres exotiques

Le chiffre exotique propose un usage ludique de la dimension numérique. Il possède un certain nombre d'atouts. Il permet d'attirer l'attention du lecteur sur un sujet qui, peut-être, ne le passionne pas a priori. Il peut permettre d'apporter un éclairage parfois différent, voire décalé, sur un sujet connu. Mais dans une publication qui ne se prétend pas être uniquement humoristique, on aimerait que le lecteur, dont l'attention est ainsi attirée par l'usage d'un (ou plusieurs) chiffre(s) exotique(s), soit aussi conduit à réfléchir sur le sujet traité. Et, compte tenu de l'accroche par les chiffres, on trouverait normal que cette réflexion porte notamment sur des données chiffrées. Ici, avec cet article sur le bac en chiffres... on regrette que l'accroche ludique par des chiffres exotiques n'apporte pas une connaissance développée des sujets traités. Il existe pourtant des traitements de sujets qui

mobilisent des chiffres exotiques et sont néanmoins assez complets : en voici deux exemples.

Le 3 avril 1997, le dossier de la page 2 est consacré à la « réforme de La Poste ». Tant dans les articles que dans les « clés », les chiffres abondent. De toutes sortes : « *18 millions de lettres en provenance de 36 000 communes [...] se croisent chaque nuit* ». « *50 fois le tour de la terre : c'est la distance parcourue chaque jour par les 90 000 facteurs pour effectuer leurs tournées* ». « *Hier, dans les centres de tri, la grève, lancée par Sud, FO et la CGT, a été suivie, selon la direction, par 14 % des salariés, 5,6 % en Bretagne, 16,4 % en Pays de Loire et 10,5 % en Basse-Normandie* ». Ces informations sont visiblement de source *La Poste*. Ouest-France les reprend sans commentaire mais la présentation est un peu à la gloire de La Poste (puisque nombre de ces chiffres insistent sur l'importante activité de cette entreprise). On a là un traitement de l'actualité (la réforme en cours, la grève) sous forme de dossier, qui comporte aussi des *chiffres exotiques* (y a-t-il plus dépayés que ces « 50 fois le tour de la terre » ?) Voici, en un seul dossier, de multiples utilisations des chiffres... Cette profusion de chiffres est-elle nécessaire à l'information ? Disons qu'elle lui donne un peu de piment. Mais les données plus fondamentales, comme les résultats de la grève, sont présentes. La mention de la source de ces informations est citée « selon la direction ». Disons qu'il ne manquait à cet article que les estimations selon les syndicats. Mais ce traitement de l'information par des chiffres exotiques complétés par un certain nombre de chiffres de fond était satisfaisant.

Voici le second exemple retenu. Le 23 avril 1997, on trouve page 6 un article comportant une information à la fois locale et dotée de nombreux chiffres exotiques. Les données numériques sont nombreuses, et prêtent à réfléchir. C'est, me semble-t-il, un des meilleurs exemples de traitement d'une information à base de chiffres exotiques. Voici quelques extraits de cet article : « *Usine d'incinération de fientes de volailles de Carhaix, 2 000 aviculteurs s'engagent dans l'affaire. En l'an 2000, trente mille foyers bretons seront éclairés avec de l'électricité produite grâce à des fientes de volailles [...] 2 000 producteurs bretons de volailles chair, soit un aviculteur sur deux en Bretagne, se sont engagés à apporter les fientes de leurs élevages à la future usine d'incinération qui devrait pouvoir être construite [...] dès 1999. Ils apporteront à cette usine 250 000 à 300 000 tonnes de « combustible ». De quoi fournir en électricité 25 à 30 mégawatts d'électricité et éclairer 30 000 foyers. [...] L'investissement sera de 300 millions de francs. « Nous espérons obtenir 100 millions de francs de subventions » [...] EDF achètera l'électricité 27 centimes le kW et la fiente sera payée 10 francs la tonne à l'éleveur. Les cendres seront retraitées par des fabricants d'engrais. [...] »*. Le 14 mai d'ailleurs, un court article, en page 7, vient apporter quelques données complémentaires — sans toutefois se référer à cet article, ce qui est regrettable, mais les trois semaines d'intervalle sont sans doute une durée trop longue pour qu'une référence semble pertinente pour un quotidien comme Ouest-France. Voici ce qu'apprend le nouvel entrefilet : « *Dans un an, 700 000 tonnes de litière avicole, les trois quarts de la production de litière de*

l'aviculture anglaise, seront transformés en 65 mégawatts. De quoi éclairer 65 000 foyers. Une belle petite ville. »

On peut dire que les chiffres exotiques, d'une certaine manière, attirent l'article qui les traite. S'ils n'existaient pas, on ne relaterait pas, dans le journal, l'information qui leur sert de base. C'est un fonctionnement très différent qui est à l'œuvre dans le traitement des articles qui parlent de l'actualité. Là, l'article s'impose à cause de l'actualité, et c'est au journaliste d'aller chercher les chiffres qui serviront à illustrer, voire à étayer son article. Le problème pour l'analyste qui est simple lecteur, c'est qu'il est difficile de déduire de la seule lecture du produit fini le cheminement qui a conduit à présenter ainsi, à telle date, tel article comportant telle ou telle précision chiffrée.

UN TRAITEMENT DE L'ACTUALITÉ QUI INTÈGRE LES RÉSULTATS D'UN SONDAGE

J'ai toutefois trouvé un dossier qui pourrait correspondre à ce type de construction. Le journal du 14 avril rend compte d'une manifestation, à Pontivy, de personnes qui *« attendent que se concrétise la promesse de Chirac à Quimper il y a près d'un an, promesse contrariée par l'avis négatif du Conseil d'État »*. Il s'agit de l'enseignement et de l'usage de la langue bretonne. L'article est suivi du compte rendu d'un sondage dont les résultats et modalités de construction sont décrits de façon assez détaillée : *« 50 000 Bretons parlent leur langue tous les jours. 240 000 savent la parler. Et un peu plus de 300 000 affirment la comprendre. C'est l'enseignement d'un sondage réalisé début avril par TMO auprès de 2 500 personnes de plus de quinze ans habitant les communes bretonnes à l'ouest d'une ligne Paimpol-Vannes, considérée comme une ligne de partage linguistique en Bretagne. Cette enquête concerne 1,2 million d'habitants sur les 2,8 millions d'habitants de la Bretagne. 20% des sondés parlent breton mais 64 % d'entre eux ont plus de 60 ans. La proportion de ceux qui parlent breton chez les 15-59 ans est en baisse depuis 1991. Quand on parle breton, c'est entre soi, en famille, au café, dans la commune, dans les loisirs. 12 % seulement à la mairie, 6 % au supermarché ou à la banque.*

Attachés à la défense de leur langue, les Bretons interrogés sont 88 % à vouloir conserver le breton et 72 % à demander son enseignement facultatif à l'école contre 16 % qui considèrent qu'il doit être enseigné dans des écoles spécialisées. Ils font clairement le choix de l'intégration. »

La rigueur et la précision du compte rendu sont exemplaires. Il est remarquable que cet article reprenne à plusieurs reprises l'expression « les Bretons interrogés », ce qui est rigoureusement exact. Après la lecture, quelques questions demeurent néanmoins sans réponse : qu'est-ce que TMO ? quelle est cette « ligne de partage linguistique de la Bretagne » qui fait que plus de la moitié des habitants de la région (1,6 million) ne sont pas « concernés » par cette enquête ? Cet article vise des lecteurs au fait des spécificités des répartitions linguistiques dans la région : tous les clients de Ouest-France sont-ils dans cette situation ?

On remarquera qu'il est toutefois difficile de savoir si c'est l'actualité (la manifestation) qui a conduit le journaliste à rendre compte de ce sondage, ou s'il disposait déjà du sondage, et attendait qu'une actualité propice vienne lui donner l'occasion d'en rendre compte¹⁶.

QUERELLES D'EXPERTS : COMMENT NAVIGUE LE JOURNAL ?

Il est un dossier qui a été traité dans l'actualité pendant toute la période d'abonnement : celui des mesures de la radioactivité au niveau de la presqu'île de La Hague, et des éventuels risques de leucémie que cela pourrait entraîner.

Le premier compte rendu date du 10 janvier. Ce jour-là, le quotidien se montre plutôt rassurant pour ses lecteurs, en soulignant qu'il n'y a eu que « 27 cas en quinze ans » et en indiquant en intertitre « Rien n'est démontré » !

Le week-end suivant, l'édition du journal essaie de montrer les éléments positifs entraînés par cette « affaire ». On souligne que l'étude du professeur Viel peut être « Critiquée, mise en doute ou approuvée » (ce qui, implicitement, indique que le journal se garde bien de l'approuver), mais qu'elle aurait « au moins un mérite, celui de mettre le suivi médical des populations vivant près des sites nucléaires au niveau de celui réalisé, depuis de nombreuses années, pour les travailleurs de l'atome. »

Dans l'édition du 24 janvier, la polémique est présentée sur la place publique par Ouest-France. En page 5, deux écrits, sont juxtaposés : un article, qui reprend certains propos du professeur Georges Charpak, et un entretien avec le professeur Jean-François Viel. Avec une telle présentation, qui semble ne pas faire d'articulation entre les deux thèses, on pourrait croire à une forme de présentation neutre des positions de chacun. En réalité, le traitement est différent. Ainsi, dans l'article qui parle du professeur Charpak, on peut lire, sous la plume du journaliste : « l'inconnu Professeur Viel ». Ces propos ne sont pas mis entre guillemets, c'est que le journaliste qui oppose, de lui-même, la notoriété du professeur Charpak, récent Prix Nobel, et la faible célébrité de celui à qui il s'oppose. Il n'est pas question, non plus, dans cet article, des liens entre le professeur Charpak et l'industrie nucléaire. La présentation d'une interview avec le professeur Viel fait que tous ses propos sont présentés comme un point de vue ; à propos de Charpak, il dit par exemple : « je ne suis pas plus physicien qu'il n'est épidémiologiste ». Fut-il scientifique, il n'en est pas moins sans doute un peu moins légitime, pour beaucoup de lecteurs, que le journaliste qui parle du professeur Charpak. Le seul chiffre, dans ce dossier, est dans une phrase extraite de la bouche du professeur Charpak, la voici : « La radioactivité dans la région ne dépasse pas 3 % de la radioactivité naturelle ». Le moins qu'on puisse dire est qu'une lecture attentive de cette phrase est nécessaire

¹⁶. Il peut donc s'agir soit d'un dossier d'actualité illustré par le compte rendu d'un sondage, soit de la vulgarisation d'une enquête existante diffusée à un moment où l'actualité s'y prête. Il faudrait une enquête sur les modes de fonctionnement du journal pour déterminer la logique à l'œuvre ici. La lecture seule du journal, aussi attentive soit-elle, ne le permet pas.

pour comprendre ce dont il s'agit. Est-ce parce que c'est de la bouche d'un Prix Nobel qu'on répète une telle assertion, qui semble simple, sans donner davantage d'explication sur ce qu'elle peut signifier ?

Le 12 mars, l'affaire arrive en première page, reprise dans un dossier en page 5. Là, le journal a changé de point de vue. Mais, de façon subtile, il semble indiquer que ce sont les habitants qui ont changé de point de vue, les élus aussi, sans montrer que les articles de presse sont peut-être concernés par cette évolution. L'article qui parle de La Hague prend le parti de ceux qui redoutent les risques. D'autant plus que lui est accolé un court article (non signé) intitulé : « *Japon, explosion à l'usine nucléaire* ». Le dossier comprend une carte du Cotentin qui représente les différents éléments du risque nucléaire local. L'article principal se termine ainsi : « *Les récentes conclusions de l'enquête du Professeur Viel (qui ne sont plus semble-t-il remises en cause) sur les leucémies, la révélation tardive des pollutions du centre [...] finissent par faire douter les plus insoucients. Et, si les élus s'inquiètent pour l'image de marque du département, les habitants, eux, commencent à se soucier pour leur santé.* »

Le 4 avril, il n'y a rien de neuf dans la polémique, si ce n'est que le journal rend compte d'une étude dont le correspondant de Cherbourg vient de prendre connaissance, étude réalisée par des médecins et épidémiologistes qui ont enquêté autour de Marcoule. Le journaliste précise « *Selon eux, il n'y a pas de « surincidence » de leucémies d'enfants autour du centre de retraitement de déchets nucléaires du Gard. En janvier, le rapport Viel avait évoqué, au contraire, un risque de leucémie multiplié par 2,8 dans une zone de 35 kilomètres autour de l'usine de retraitement nucléaire de la Cogéma à la Hague* ». C'est sans doute le « selon eux » qui marque la distance du journaliste d'avec cette étude qui tend à présenter les risques comme inexistantes. Le journal ne prend pas parti, mais ne semble pas convaincu.

Le 27 juin, en page 2, sous le titre « *L'expert rassure, l'inquiétude demeure* », on trouve deux articles et quelques données dites « clés ». Dans le premier article, on rend compte des conclusions du « professeur Souleau » mandaté par l'ancien ministre de l'Environnement, pour une contre-expertise. Celui-ci conteste à la fois les choix et les conclusions du professeur Viel. De fait, aucune démonstration n'est faite dans le journal qui permette au lecteur de comprendre ce qui est reproché. À côté de cet article signé Jean-Pierre Buisson, on trouve un autre article, sous la plume de Yann Halopeau, qui rapporte certaines réactions des habitants du secteur concerné.

Ainsi, en cinq mois, on a vu l'affaire présentée sous différents angles. D'abord rassurant le journal change de point de vue (au même moment où il souligne un changement de point de vue des « habitants » et des « élus ») et montre qu'il accorde du crédit à des conclusions scientifiques inquiétantes. Puis, deuxième changement de point de vue, le journal semble prendre quelque recul, ne plus s'engager sur le fond de l'affaire, et commencer à traiter la forme des échanges entre les élites (dont les travaux sont présentés mais ni critiqués, ni analysés) et le peuple constitué en partie des lecteurs du quotidien Ouest-France. À aucun moment le

journal ne se montre en opposition avec son lectorat. Jamais il ne dit « vous êtes inquiets, vous avez tort, voici pourquoi » comme il pouvait le faire au début ou à la fin de l'affaire. Jamais non plus il ne dit, au milieu du développement « les habitants semblent inquiets, en fait, ils ne risquent pas plus qu'ailleurs, voici pourquoi ». En l'occurrence, là, le journal se montre un peu comme une girouette... il tourne, et se retourne, mais indique toujours — clairement, ou implicitement — que c'est aussi que le vent tourne.

On sera toutefois intéressé par la dernière évolution du journal (sur le semestre d'abonnement !) : l'ensemble de ce mini-dossier ne traite pas dans le fond du problème de la radioactivité et des leucémies, mais davantage de la question de la communication entre les scientifiques et les citoyens. S'agissant de données à bases souvent quantifiables, c'est une approche qui n'est pas très éloignée de celle de Pénombre...

LES DOSSIERS PRÉSENTES SANS CONTEXTE D'ACTUALITÉ IMMÉDIATE

À intervalles réguliers, Ouest-France publie un dossier parfois assez volumineux (une ou deux pages y sont consacrées, parfois une suite est présentée le lendemain) sur un sujet qui n'est pas d'actualité immédiate, mais qui est censé intéresser une proportion importante de lecteurs.

J'en ai relevé deux, pour lesquels j'ai des commentaires opposés, le premier sur la drogue, le second sur les impôts.

Le 4 juin, le dossier sur la drogue est annoncé à la une par le titre suivant « *Ni dramatiser, ni banaliser. Drogue : le haschisch se répand chez les jeunes* ». Le choix des mots du titre semble indiquer une forme de raison. La dernière proposition fait penser que des données chiffrées seront présentées à l'appui de la démonstration de l'évolution du phénomène. Le dossier est développé en page 7. L'argumentation paraît nuancée, mais se révèle curieuse. Ce dossier est construit à partir d'une « enquête d'Alain Peunedier », qui travaille à Ouest-France (d'autres noms figurent aussi dans le dossier, mais celui-ci paraît en plus gros caractères). L'auteur présente comme intertitre « *un lycéen sur deux aurait déjà fumé du haschisch* », sans indiquer sa source, et il n'y revient dans l'article que pour prendre ce chiffre avec circonspection : « *D'après des estimations concordantes, mais invérifiables, plus d'un lycéen sur deux aurait déjà fumé du haschisch. Un sur dix en consommerait de façon régulière.* » On aurait aimé en savoir un peu plus sur l'origine de ces « estimations » et sur leur « concordance ».

Pour l'instant, rien n'est écrit sur l'évolution. La façon dont celle-ci est présentée, ensuite, est surprenante. On lit en intertitre : « *Partout, des éducateurs se mobilisent, des parents s'alarment : la drogue se répand chez les jeunes* ». L'article commence ainsi « *Elle court, elle court, la rumeur* » puis l'auteur précise « *Un seul élément objectif confirme la progression du trafic dans l'Ouest : la baisse des prix. Le gramme d'héroïne, autrefois à 1 000 F, se négocie aux alentours de 600 F. Trois fois moins cher quand on l'achète en grande*

quantité ». Avec des expressions comme « aux alentours », l'auteur semble sérieux. Mais le problème est qu'il donne des chiffres de l'héroïne pour arguer du développement du haschisch, produit dont « la consommation reste rare chez les jeunes », précise plus loin le journaliste.

Quant à l'argument « les prix baissent, c'est qu'il y a un marché » (repris d'un propos de policier), il ne suit pas une logique imparable. D'après des études scientifiques sérieuses, la baisse des prix est liée à une pluralité de facteurs parmi lesquels se place en bon rang l'arrivée sur le marché de nouveaux revendeurs. Bien souvent même, les prix baissent parce qu'il y a moins de clients et que les vendeurs se trouvent avec des stocks sur les bras (en la matière, la drogue est une marchandise comme une autre). Il est donc abusif de tirer comme conclusion de la baisse des prix de l'héroïne, soulignée comme « *seul élément objectif* », qu'il y a une augmentation de la consommation de cannabis. Assurément, pour préparer un tel dossier, l'équipe à la tête de laquelle été placé Alain Peunedier aurait dû au moins lire un petit livre très clair et très synthétique, paru quatre mois plus tôt (mars 1997) et qui a pour titre L'Économie de la drogue¹⁷. Il est regrettable de gâcher de l'énergie à faire une recherche autonome sans même aller voir ce qui vient de se publier sur le même sujet. C'est dommage dans le cadre du traitement d'une question d'actualité (où l'urgence est un facteur souvent déterminant), c'est difficilement acceptable dans le cadre de la préparation d'un dossier qui pouvait utilement sortir quelques jours ou quelques semaines plus tard.

En fait, le problème vient de ce que le journaliste traite à la fois d'une « rumeur » qui « court », à propos de laquelle il note, à juste titre, que les « éléments objectifs » permettant d'apprécier sa justesse sont peu nombreux, et veut en même temps développer lui-même une analyse à partir du seul élément dont il dispose. La baisse des prix est peut-être réelle, mais rien ne montre qu'elle signifie une progression. Il est certains types de comportements que la presse régulièrement désigne comme étant « en progression ». Ne pourrait-on considérer que c'est là peut-être simplement une rumeur récurrente, dont il est fait écho, ce qui accroît sa crédibilité ?

Fort heureusement, certains dossiers présentés par Ouest-France sont traités beaucoup plus sérieusement. Le 24 avril 1997, était publié, en page 2, tout un dossier consacré aux impôts locaux, tiré d'une « *enquête de Georges Poirier (avec les rédactions d'Ouest-France)* ». Un tableau croise d'une part le nombre d'habitants des agglomérations et d'autre part les taux de taxe d'habitation, foncière (bâti, non bâti) et professionnelle, pour un grand nombre de villes de l'Ouest. L'ensemble est comparé à la moyenne régionale, et à la moyenne nationale. Il en ressort nettement que plus le nombre d'habitants augmente, plus chacun de ces taux est élevé. À l'exception de la taxe sur le foncier non bâti, très faible dans les toutes petites communes (comme les autres taxes), qui augmente avec le nombre d'habitants avant de diminuer à nouveau quand la commune devient vraiment plus

¹⁷. Pierre Kopp, *L'économie de la drogue*, Paris, La découverte (Repères), 1997. Le lecteur intéressé pourra le lire avec beaucoup de profit.

grande. Il est indiqué que « *de nombreux chiffres clés ont été transmis par les élus de 65 communes* » (et la liste des communes est donnée). Il est indiqué aussi « *chaque situation locale est différente, difficile à comparer d'une commune à l'autre. De plus, certaines mairies ont additionné leurs taxes avec celles du groupement communal, d'autres non.* » Ces précisions sont fort bienvenues, il n'en ressort pas moins que ce tableau indique certaines tendances visibles¹⁸. Voilà un bel exemple d'enquête locale intelligente, et bien présentée.

Vulgarisation d'enquêtes effectuées par d'autres

On l'a dit, il est souvent préférable de rendre compte d'une recherche effectuée par d'autres (et parfois avec des moyens importants) que de se livrer, avec des moyens limités, à un travail forcément limité. Le journal du 13 juin rend compte de façon très efficace d'une recherche des Nations-Unies. « *Chaque année, les Nations-Unies tentent de mesurer l'ampleur de la misère sur la planète Terre. Les chiffres 96, publiés hier, sont accablants : 1,3 milliard de personnes vivent encore avec moins d'un dollar par jour, soit moins de six francs !* » Dans une partie de l'article, on parle explicitement des « *statistiques du PNUD (Programme des Nations-Unies pour le Développement)* », que l'on cite entre guillemets : « *les 20 % d'humains les plus pauvres du globe doivent se partager 1,1 % du revenu mondial 94, contre 2,3 % en 1960 [...] Le fossé se creuse entre riches et pauvres dans les pays industrialisés. 100 millions de personnes y vivent, note le rapport, en deçà du seuil dit de pauvreté monétaire, calculé par rapport au revenu moyen de ces pays. 37 millions de personnes y sont chômeurs.* » J'ai particulièrement apprécié l'expression « seuil dit de pauvreté monétaire », qui prend quelque distance avec la donnée. Manque l'explication de ce mode de calcul, vulgarisation jugée peut-être un peu trop difficile pour les lecteurs. C'est dommage.

L'article se termine ainsi : « *Malgré son taux de chômage élevé, la France apparaît dans ce panorama tel un paradis. En qualité de vie (accès aux soins, espérance de vie, éducation...) seul le Canada fait mieux. Suivent ensuite la Norvège, l'Islande et les États-Unis.* » L'article est signé Bernard Le Solleu, on lui rend volontiers hommage pour cette vulgarisation ; une seule remarque, il aurait dû en donner les références exactes, et la façon de se la procurer — cela a été fait pour une étude concernant les agriculteurs (voir plus haut), cela le mériterait au moins autant pour ce travail qui concerne tous les citoyens de la Terre.

-oOo-

¹⁸. Il y a également un graphique qui croise le nombre d'habitants et l'endettement moyen de la commune par habitants. Là le lien est moins évident. Cela dit, il est tout aussi utile de présenter un tableau qui montre un lien limité qu'un autre qui présente un lien fort.

CONCLUSION

Malgré l'hétérogénéité des données recueillies, il est sans doute possible de dépasser une logique trop strictement descriptive des articles sélectionnés. Le problème est qu'ils comportent des variations internes importantes, qu'ils sont souvent très différents, et que ce manque d'homogénéité du corpus nuit à la clarté de l'étude.

L'un des moyens d'accéder à l'analyse sociologique quand on se trouve confronté à des données hétérogènes passe par l'élaboration de ce que Max Weber, au début du XX^e siècle, appelait une construction idéal-typique¹⁹. Une telle méthode de travail, appliquée à l'ensemble des articles retenus, permet de distinguer trois grands types d'usages des chiffres dans la presse écrite. Chaque lecteur pourra reprendre la lecture de ce rapport, et déceler, dans chaque cas évoqué, la part de l'article qui relève de tel ou tel de ces types.

Pour obtenir ces trois types, on a délibérément rejeté tout ce qui distinguait les articles les uns des autres par leur contenu ou le thème traité, pour ne garder que les rapports entre les données chiffrées et la publication.

Type 1 : le chiffre existe et suscite, par lui-même, le compte rendu,

Type 2 : un thème doit être traité parce qu'il est d'actualité, il faut chercher des chiffres pour étayer le travail, il faut enfin construire un article avec les données chiffrées dont on dispose (qui peuvent se révéler lacunaires),

Type 3 : une étude a été effectuée sur un thème donné par un organisme quelconque (organisme à caractère scientifique, commercial, etc.), cette étude comporte une partie chiffrée ; quand il rend compte de cette étude, le journal fait œuvre de vulgarisation.

Cela dit, comme nous l'avons vu au sujet d'une enquête par sondage sur l'usage de la langue bretonne, publiée au moment d'une manifestation visant à promouvoir cette pratique, il est parfois difficile de faire le départ entre les données de type 2 et de type 3.

Remarques concernant chacun des trois types

Dans le cas de donnée du type 1, il est sans doute utile que le journal, avant de publier l'information, s'interroge sur l'éventuelle manipulation dont il pourrait être l'objet. La question est de savoir l'intérêt à publier un tel chiffre, s'il n'a pas de valeur informative réelle. C'est le cas par excellence des chiffres exotiques. Mais on peut se demander si le chiffre exotique, seul, doit être publié. Je serais tenté de dire qu'il ne

¹⁹. « On obtient un idéal-type en accentuant unilatéralement un ou plusieurs points de vue et en enchaînant une multitude de phénomènes isolés, diffus et discrets, que l'on trouve tantôt en grand nombre, tantôt en petit nombre, par endroits pas du tout, qu'on ordonne selon les précédents points de vue choisis unilatéralement, pour former un tableau de pensée homogène. » Max Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, 1965 (1^{ère} éd. en allemand 1904), p. 181.

doit l'être que dans le cadre d'un dossier bien documenté, pour agrémente la lecture, ainsi que pour la valeur pédagogique due au caractère frappant.

Dans le cas des données de type 2, il faut d'une part, que le journal cite toujours ses sources (et mentionne éventuellement leur fiabilité attendue ; c'est le journal qui publie l'information, il faut que le lecteur soit informé du degré de fiabilité de ce qu'il lit). Il faut aussi, que, dans le dossier, le lecteur soit informé des difficultés à obtenir certaines informations, et donc aussi des éventuelles lacunes du dossier.

Dans le cas des données de type 3, il est souhaitable que l'origine de l'étude ou de la recherche soit clairement indiquée par le journal, et que, dans la mesure du possible, le journal dise au lecteur le degré de fiabilité de l'information ainsi rapportée. À ce titre, la situation du journaliste est sans doute privilégiée quand plusieurs travaux (ou plusieurs avis) sont présents sur une question. Ce fut le cas avec l'opposition Viel-Charpak. Quand un journaliste envisage de rendre compte d'un dossier déjà tout achevé, peut-être son premier travail pourrait-il être de vérifier, dans tous les cas, s'il n'y a pas une autre étude ou recherche, complémentaire (ou contradictoire) de celle dont il envisage de rendre compte.

Pour terminer, je dirai que la lecture de ces six mois de la presse de l'Ouest m'a permis d'y voir sans doute un peu plus clair sur l'usage des chiffres dans la presse quotidienne régionale, mais la pénombre est encore dense. La tâche n'est donc pas achevée, et tous les Pénombriens sont invités à participer, s'ils le souhaitent, à la poursuite de ce premier travail de défrichage.

-oOo-